

EXTRAIT DE DELIBERATION

Communauté de Communes VAL DE GATINE

79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2022_7_16

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 39

Objet : Projet chaufferie Champdeniers - Demande de subventions

L' an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Septembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame CHAUSSEY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISOLO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu la délibération du 22 mars 2022 approuvant le projet de chaufferie bois desservant le siège social de la communauté de communes et du centre socio-culturel
Considérant le plan prévisionnel de financement
Considérant que le Département des Deux-Sèvres peut apporter un financement complémentaire dans le cadre du Fonds Energie Deux-Sèvres

	DEPENSES		RECETTES
Dépose chaudière fioul	800	ETAT DETR	20 336
Fourniture et installation chaufferie bois	45 137.52	SIEDS	13 700
Agencement local en régie	2 924.70	CONSEIL DEPARTEMENTAL	13 558
Régulation GTC	18 925.86	AUTOFINANCEMENT	20 194.68
TOTAL HT	67 788.68		67 788.68

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité DECIDE :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Energie en Deux-Sèvres pour un montant de 13 558 €
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/09/2022, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

